

Janvier 2025

GUIDE PRATIQUE

Évaluer la prise en compte de la dimension de genre dans la mise en œuvre des plans d'action sur le contrôle des armes légères

Kheira Djouhri et Callum Watson





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA



german
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

GUIDE PRATIQUE

Évaluer la prise en compte de la dimension de genre dans la mise en œuvre des plans d'action sur le contrôle des armes légères

Kheira Djouhri et Callum Watson

Une publication du projet « Gender-responsive Arms Control » du Small Arms Survey, avec le soutien du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et du Département fédéral suisse des Affaires étrangères.



CRÉDITS

Coordinateur du projet : Callum Watson

Coordinateur-riche-s de la production et de la communication : Olivia Denonville, Lionel Kosirnik et Katie Lazaro

Révision du contenu : Mira Fey

Révision : Alex Potter

Composition et mise en page : Rick Jones

Illustrations : Daly Design

Relecture : Stephanie Huitson

Traduction : Emmanuelle Cassan

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey (Institut de hautes études internationales et du développement), Genève, 2025

Première publication en anglais : janvier 2025

Publication en français : mars 2025

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey, à l'exception des procédés expressément autorisés par la loi ou selon les conditions convenues auprès de l'organisation de droits reprographiques appropriée.

Le Small Arms Survey ne prend aucunement position sur le statut ou le nom des pays ou des territoires mentionnés dans cette publication.

ISBN: 978-2-940747-18-4

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Abréviations et acronymes | 4 |
| Objectif de ce guide | 5 |
| Comment utiliser ce guide | 6 |
| Définition des niveaux d'intégration de la dimension de genre | 9 |
| Niveau 1 – Approche genro-neutre | 10 |
| Niveau 2 – Approche genro-sensible | 11 |
| Niveau 3 – Approche genro-transformatrice | 12 |
| Critères d'évaluation de la prise en considération du genre | 13 |
| Cohérence | 14 |
| Pertinence | 16 |
| Efficacité | 18 |
| Efficience | 20 |
| Impact | 22 |
| Durabilité/viabilité | 24 |
| Ressources clés | 26 |
| Références | 27 |

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|---------------|--|
| ComNat | Commission nationale |
| FPS | Femmes, paix et sécurité |
| MOSAIC | Recueil de modules sur le contrôle des armes légères |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAN | Plan d'action national |

OBJECTIF DE CE GUIDE

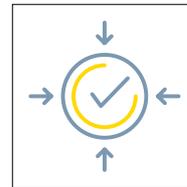
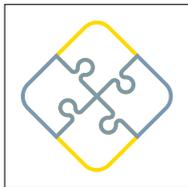
Ce guide a été conçu comme un outil destiné à aider les acteur·rice·s du contrôle des armes légères, en particulier les commissions nationales sur les armes légères (ComNat), à évaluer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux (PAN) sur le contrôle des armes légères. Le Small Arms Survey a décidé de l'élaborer après avoir consulté les acteur·rice·s du contrôle des armes légères et du domaine « femmes, paix et sécurité » (FPS), et constaté à la lumière de ces échanges que le genre n'est pas systématiquement intégré dans les PAN sur le contrôle des armes légères (Watson, 2024). Il a qui plus été constaté que les références aux armes légères dans les PAN FPS et les références à l'agenda FPS dans les PAN sur le contrôle des armes légères ne sont pas toujours harmonisées. Ces consultations ont également mis en évidence les difficultés auxquelles sont confrontées les ComNat pour mesurer la prise en compte du genre dans leurs évaluations à mi-parcours ou finales des PAN sur les armes légères. À ce propos, le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères (MOSAIC) est un guide de référence plus détaillé qui, dans sa série 04 « conception et gestion », propose des orientations concrètes et facultatives en matière de contrôle des armes légères, et des recommandations sur l'évaluation des PAN (UNODA, 2020).

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Ce guide est destiné à aider les ComNat à déterminer lors des évaluations à mi-parcours ou finales – que celles-ci soient menées en interne ou par une entité externe – dans quelle mesure les PAN de leur pays intègrent des perspectives de genre.

Le guide repose sur les six critères d'évaluation établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : cohérence, pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité (OCDE, 2023b). Ces critères sont également énumérés dans les modules MOSAIC (UNODA, 2020). En s'appuyant sur une définition générique de chacun des six critères, le guide identifie trois niveaux de prise en compte du genre qui aideront les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères à évaluer leurs progrès : genro-neutre (niveau 1), genro-sensible (niveau 2) et genro-transformateur (niveau 3).

Afin d'aider les utilisateur-ric-e-s à déterminer, pour chacun des critères, le niveau de prise en compte de la dimension de genre dans un PAN, le guide fournit une liste de questions accompagnée d'une liste de résultats pour chaque niveau. L'idée n'est pas de répondre aux questions une par une, mais de s'en



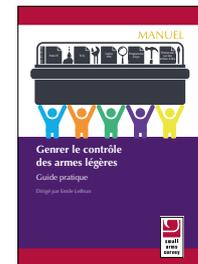
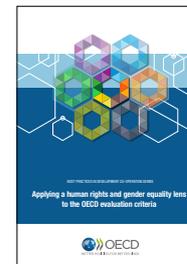


servir pour orienter les travaux ou stimuler les échanges lors d’ateliers ou d’entretiens avec les acteur-ric-e-s impliqué-e-s dans la mise en œuvre d’un PAN sur le contrôle des armes légères.

L’expression « toute personne de tout genre » a été privilégiée dans ce guide pour que les utilisateur-ric-e-s aient la possibilité d’adapter l’évaluation, avant de la réaliser, aux caractéristiques propres à leur contexte national. Ce guide utilise l’expression « données ventilées par sexe ». Actuellement, la plupart des instruments internationaux et régionaux exigent la collecte de données ventilées par sexe. Cependant, la collecte de données ventilées par genre, lorsqu’elle est possible, a le potentiel de rendre les politiques plus sensibles au genre.

Outre ces questions permettant d’orienter les travaux, les utilisateur-ric-e-s du guide peuvent se référer aux lignes directrices de l’OCDE intitulées « Application d’une perspective de droits de l’homme et d’égalité des sexes aux critères » (OCDE, 2023, en anglais uniquement). Ces lignes directrices peuvent être utilisées comme un outil complémentaire à ce guide, proposant des questions supplémentaires pour évaluer le degré d’intégration des droits humains et de l’égalité de genre dans les programmes, politiques ou tout autre type d’intervention.

Ce guide s’inspire d’une publication du Small Arms Survey intitulée « Genrer le contrôle des armes légères : Guide pratique » (LeBrun, 2019). Il a également pour objet de compléter les méthodologies d’évaluation déjà publiées en ce qui concerne les PAN et le genre, dont une liste figure à la fin du présent document sous la rubrique « Ressources clés ».



DÉFINITION

des niveaux d'intégration de la dimension de genre

Les trois définitions sont adaptées du guide pratique du Small Arms Survey sur le contrôle genré des armes légères (LeBrun, 2019).



NIVEAU 1 – APPROCHE GENRO-NEUTRE

NIVEAU 1
GENRO-
NEUTRE



Le PAN ignore le rôle du genre sans toutefois exacerber les inégalités existantes entre les genres.

Le PAN ne fait aucune référence au genre. Il ne tient pas compte des rôles et des dynamiques de genre, ni de l'impact spécifique des armes légères sur le genre. Il peut adopter une approche d'« égalité des chances » en matière de participation, selon laquelle aucune personne n'est explicitement exclue en raison de son genre ou d'autres caractéristiques identitaires. Cependant, aucun effort particulier n'est fait pour assurer l'inclusion de toute personne de tout genre dans les processus de prise de décision.

NIVEAU 2 – APPROCHE GENRO-SENSIBLE

NIVEAU 2
GENRO-
SENSIBLE



Le PAN prend en compte l'impact des inégalités de genre sur la réalisation de ses objectifs, mais ne cherche pas à modifier les rôles ou les relations de genre.

Le PAN peut cibler spécifiquement les femmes et les hommes, en ce compris les jeunes, comme bénéficiaires potentiels des activités de contrôle des armes légères. Il peut chercher à impliquer des conseiller·ère·s en genre, des ministères chargés du genre ou des affaires féminines, ainsi que des organisations de la société civile (OSC) travaillant dans les domaines des droits des femmes ou de l'égalité de genre. Cependant, cet engagement reste limité et superficiel : ces acteur·rice·s ne peuvent être associé·e·s qu'à la phase d'élaboration du PAN ou à certaines activités de mise en œuvre, mais pas en tant que membres de l'équipe chargée de l'élaboration et de l'exécution du PAN. En d'autres termes, ces acteur·rice·s sont invité·e·s à contribuer à la réalisation des objectifs du PAN, sans avoir la possibilité d'influer sur la définition de ces objectifs.

NIVEAU 3 – APPROCHE GENRO-TRANSFORMATRICE



Le PAN s'attaque aux inégalités de genre sous-jacentes afin de promouvoir le partage du pouvoir, du contrôle et de la prise de décision, autant d'éléments dont le rôle est jugé prépondérant en vue de l'amélioration du contrôle des armes légères, de l'autonomisation des femmes et de l'instauration de relations plus égalitaires entre les genres.

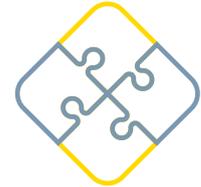
Il traite des besoins spécifiques de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants, et attribue des ressources humaines et financières de manière équitable pour répondre à ces besoins. Le PAN assure la participation pleine, égale, véritable et effective de divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris des jeunes, dans la définition des priorités et la mise en œuvre des activités. Il prend en compte les normes, dynamiques et relations de genre, et inclut des mesures pour atténuer les impacts négatifs générés liés à l'utilisation abusive et au trafic illicite des armes légères. Le PAN est adapté et contribue aux activités visant à promouvoir l'autonomisation des femmes ainsi que l'équité et l'égalité de genre, tels que définis dans les lois, politiques et stratégies nationales ainsi que dans d'autres plans d'action nationaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Mesurer la prise en considération du genre
(en s'appuyant sur les définitions de l'OCDE)



COHÉRENCE



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à déterminer dans quelle mesure le PAN sur le contrôle des armes légères est aligné sur les politiques et initiatives nationales, régionales et internationales en matière d'égalité de genre.

Questions d'évaluation :

- Q1. Quels sont les mécanismes de coordination entre les acteur-ric-e-s du domaine du genre et du contrôle des armes légères, et sont-ils efficaces ?
- Q2. Comment et dans quelle mesure le PAN sur le contrôle des armes légères prend-il en compte les priorités définies dans les politiques nationales de genre, par exemple le PAN FPS du pays ?
- Q3. Dans quelle mesure le PAN sur les armes légères est-il aligné sur les politiques ou programmes régionaux ou internationaux en matière de genre ?

Niveau 1 - Approche genro-neutre :

- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes et du genre fonctionnent en silos. Il n'y a pas d'interaction ou de partage d'informations entre eux. Cela se traduit dans le PAN par l'absence de toute référence au genre ou aux programmes et politiques liés au genre.
- Les acteur-ric-e-s chargé-e-s de la mise en œuvre du PAN ne connaissent pas bien les activités des OSC de défense des droits des femmes et de l'égalité de genre, ni les lois et politiques liées au genre.
- En raison de l'absence de coordination entre ces deux groupes d'acteur-ric-e-s, le PAN ne tient pas compte des principes ou pratiques des politiques ou programmes régionaux ou internationaux en matière de genre.



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- La ComNat sur le contrôle des armes légères recense les acteur-ric-e-s du domaine du genre auprès de l'État ou de la société civile, ainsi que les lois et politiques nationales relatives au genre. Elle s'attache en outre à consulter les acteur-ric-e-s nationaux-ales du domaine du genre lors de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre du PAN, ou à les y associer.
- Les références au genre dans les politiques sur le contrôle des armes légères décrivent de quelle façon les initiatives de contrôle des armes légères peuvent atténuer les impacts différenciés que les armes légères ont sur toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants.
- La ComNat s'efforce d'aligner le PAN sur les politiques régionales et internationales liées au genre, notamment en participant à des forums régionaux et internationaux sur le genre et en repérant les points d'entrée liés au genre dans les instruments régionaux et internationaux de contrôle des armes légères.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- Des points focaux « genre » coordonnent les activités de prise de décision, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation afin de créer des synergies avec les politiques relatives au genre tout au long du cycle du PAN.
- Les synergies entre le PAN et les politiques nationales relatives au genre traitent des interactions entre les normes, dynamiques et relations de genre d'une part, et l'usage abusif et le trafic illicite d'armes légères d'autre part.
- La ComNat traite des normes, dynamiques et relations de genre dans ses engagements régionaux et internationaux en matière de contrôle des armes légères, en conformité avec les lois et politiques internationales relatives au genre.



PERTINENCE



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à vérifier que le PAN relatif au contrôle des armes légères répond aux besoins spécifiques de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants, et qu'il tient compte des politiques et des priorités des acteur-ric-e-s du domaine du genre.

Questions d'évaluation :

- Q1. Dans quelle mesure les objectifs et les activités du PAN tiennent-ils compte des priorités formulées par les acteur-ric-e-s du domaine du genre, en particulier les OSC ?
- Q2. Comment les besoins spécifiques de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants, sont-ils pris en compte dans la mise en œuvre du PAN ?
- Q3. Comment et dans quelle mesure la ComNat prend-elle en compte les besoins spécifiques des femmes et d'autres groupes sous-représentés afin de renforcer leur participation significative aux activités de contrôle des armes légères ?

Niveau 1 – Approche genro-neutre :

- Les acteur-ric-e-s du domaine du genre en particulier les OSC, ne sont pas inclus-e-s dans le processus d'élaboration du PAN, qui par conséquent, ne reflète pas leurs priorités et objectifs en matière de genre.
- Le PAN n'évalue pas les besoins spécifiques de toute personne de tout genre et tout âge, en matière de contrôle des armes légères. Les données collectées ne sont pas ventilées par sexe ou par âge.
- Le PAN n'analyse pas les conditions normatives et matérielles nécessaires pour que les femmes et autres groupes sous-représentés participent aux activités de contrôle des armes légères (quelles qu'elles soient).



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- Les objectifs du PAN, en particulier du PAN FPS, tiennent compte des politiques et programmes nationaux liés au genre dans lesquels les priorités des acteur-ric-e-s du domaine du genre, en ce compris la société civile, sont exposées.
- Des données ventilées par sexe et par âge sont collectées et il est établi que les armes légères ont des impacts différenciés sur toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants.
- Toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les groupes sous-représentés, ont la possibilité de faire savoir quels sont les besoins propres à leur genre, dans le cadre des consultations, des processus décisionnels et des activités de mise en œuvre relatives au contrôle effectif des armes légères.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- Les objectifs du PAN précisent comment le PAN contribuera aux politiques et programmes nationaux relatifs au genre et notamment aux priorités formulées par les acteur-ric-e-s du domaine du genre, en particulier les OSC.
- Les données ventilées par sexe et par âge sont analysées afin de déterminer comment les rôles et les relations de genre ainsi que les dynamiques de pouvoir entre les genres font que les armes légères ont un impact différent sur les personnes en fonction de leur genre.
- Diverses parties prenantes, y compris les femmes et les groupes sous-représentés, influencent les programmes, forment des coalitions et s'appuient sur des perspectives de genre inscrites dans des mouvements plus larges pour influencer les politiques et programmes visant à contrôler l'usage abusif et le trafic illicite des armes légères, y compris les processus décisionnels et les activités de mise en œuvre correspondantes.



EFFICACITÉ



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à déterminer dans quelle mesure le PAN a atteint – ou cherche à atteindre – ses objectifs en matière de genre, et notamment les résultats ciblant spécifiquement toute personne, de tout genre et de tout âge, en particulier les jeunes.

Questions d'évaluation :

- Q1. Comment et dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN a-t-elle permis de changer les perceptions et les normes relatives au rôle du genre dans le contrôle des armes légères ?
- Q2. Comment et dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN a-t-elle renforcé l'évolution des perceptions et des normes relatives au rôle du genre dans le contrôle des armes légères ?
- Q3. Comment et dans quelle mesure le PAN a-t-il surmonté les obstacles qui empêchaient une participation significative des femmes et des groupes sous-représentés aux politiques, programmes et activités de contrôle des armes légères ?

Niveau 1 – Approche genro-neutre :

- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères ne collectent pas de données ventilées par sexe et par âge et ne peuvent donc pas prévoir ou mesurer les changements dans les perceptions et les normes de genre dans le PAN.
- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères ne démontrent pas leur capacité à appliquer une perspective de genre à l'ensemble des programmes et activités de contrôle des armes légères, et rien n'est donc fait pour intégrer la dimension de genre dans le PAN.
- Rien n'indique quels sont les obstacles empêchant les femmes et les groupes sous-représentés de participer véritablement aux politiques, programmes et activités de contrôle des armes légères.



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères collectent des données ventilées par sexe et par âge afin d'établir une base de référence et de suivre la manière dont le PAN, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, affecte différemment toute personne de tout genre.
- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères intègrent une dimension de genre dans les programmes et activités prévus dans le PAN et examinent pour ce faire la manière dont ces programmes et activités peuvent avoir un effet positif sur toute personne de tout genre.
- Le PAN comprend des dispositions qui aident divers groupes de personnes de tout genre, à surmonter les obstacles à une véritable participation aux activités de contrôle des armes légères.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- La collecte de données ventilées par sexe et par âge permet aux acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères de mieux comprendre les effets de l'utilisation abusive et du trafic illicite d'armes légères sur les normes, les dynamiques et les relations de genre.
- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères intègrent une dimension de genre dans les programmes et activités prévus dans le PAN et examinent pour ce faire la manière dont ces programmes et activités peuvent avoir un effet positif sur les normes, les dynamiques et les relations de genre.
- Le PAN met en œuvre des changements dans les pratiques de travail afin d'éliminer tous les obstacles fondés sur le genre qui empêchent une participation significative aux politiques, programmes et activités de contrôle des armes légères, maximisant ainsi leur efficacité.



EFFICIENCE



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à déterminer dans quelle mesure la mobilisation, l'attribution et l'utilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PAN répondent équitablement aux besoins spécifiques de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes, tout en atténuant les dynamiques de genre sous-jacentes susceptibles de compromettre la mise en œuvre du PAN.

Questions d'évaluation :

- Q1. Comment et dans quelle mesure les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAN sont-elles allouées de manière équitable en fonction des besoins spécifiques qui ont été recensés pour toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants ?
- Q2. De quelle façon divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris de jeunes, ont été associés aux activités visant à déceler à la fois les risques potentiels pour le projet et d'éventuelles synergies susceptibles de maximiser l'impact du projet ?
- Q3. Dans quelle mesure le PAN suscite-t-il l'adhésion de divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris de jeunes, en particulier dans les régions du pays les plus touchées par les armes légères ?

Niveau 1 – Approche genro-neutre :

- Les ressources sont allouées sans tenir compte du fait que les besoins des personnes peuvent varier en fonction de leur genre et d'autres facteurs, notamment l'âge.
- Les activités visant à atténuer les risques n'ont pas pris en considération divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris les jeunes, et n'ont donc pas permis de repérer de potentielles synergies ni les facteurs conduisant à un effet multiplicateur souhaité.
- Rien n'a été fait pour obtenir l'adhésion de divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris de jeunes.



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- Le PAN alloue des ressources en fonction des besoins spécifiques de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants.
- Divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris des jeunes, sont régulièrement associés aux activités visant à atténuer les risques ou à repérer les synergies potentielles ou les facteurs susceptibles d'avoir un effet multiplicateur.
- La ComNat et ses partenaires ont réalisé des efforts pour obtenir l'adhésion de toute personne de tout genre, en ce compris des jeunes.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- Le PAN prend en compte les effets positifs ou négatifs des normes, dynamiques et relations de genre spécifiques lors de l'attribution des ressources et de la planification de la mise en œuvre du PAN.
- La mise en œuvre du PAN s'inscrit dans une harmonisation des activités et une mise en commun des ressources avec des acteur·rice·s qui sont issu·e·s de différents domaines, en particulier l'action en faveur de l'égalité de genre, et ont des compétences variées.
- Divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris des jeunes, touchés par le trafic illicite et l'utilisation abusive d'armes légères s'associent à la ComNat et contribuent activement à la mise en œuvre du plan d'action national.



IMPACT



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN a contribué à l'égalité des genres. Utiliser des marqueurs de genre et répondre aux questions d'évaluation peut faciliter la tâche (voir OCDE, 2016).

Questions d'évaluation :

- Q1. Comment et dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN change-t-elle directement ou indirectement les perceptions et les normes liées au genre dans le cadre du contrôle des armes légères ?
- Q2. Comment et dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN réduit-elle l'impact négatif des armes légères sur toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants ?
- Q3. Comment et dans quelle mesure la mise en œuvre du PAN a-t-elle renforcé la participation significative des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans les politiques, les programmes et les activités de contrôle des armes légères, y compris dans l'évaluation de son impact ?

Niveau 1 – Approche genro-neutre :

- Le PAN ne mentionne l'égalité des sexes dans aucun de ses objectifs ou résultats attendus.
- Le PAN n'analyse pas les impacts différenciés de ses activités car il n'y a pas de données ventilées par sexe et par âge dans la base de référence et car aucune donnée de ce type n'est collectée dans le cadre des activités ultérieures de suivi et d'évaluation.
- Les acteur-ric-e-s du contrôle des armes légères ne reconnaissent pas l'intérêt de la participation significative des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans leur domaine, y compris dans l'évaluation de l'impact du PAN, et ne font donc aucun effort pour les inclure.



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- Les données ventilées sont analysées afin d'évaluer les impacts différenciés des armes légères sur toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes et les enfants, et d'étayer ainsi les politiques et programmes de contrôle des armes légères.
- La ComNat comprend ces impacts différenciés et cherche à atténuer les impacts négatifs influencés par le genre en incorporant une perspective de genre dans le PAN.
- Des personnes différentes, de tout genre, en ce compris des groupes sous-représentés, sont consultées pour évaluer les impacts différenciés que les programmes et activités de contrôle des armes légères ont sur les personnes et les groupes en fonction du genre.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- Le PAN cherche à s'attaquer aux causes profondes genrées de la violence armée, ce qui se traduit par une réduction de la violence et des violations des droits humains ainsi que par des améliorations en matière d'égalité de genre.
- Le PAN aborde l'impact négatif de l'usage abusif et du trafic illicite des armes légères sur les normes, dynamiques et relations de genre.
- La ComNat s'associe à toute personne, de tout genre, en ce compris des jeunes, pour (re)concevoir des pratiques d'évaluation afin d'éliminer les obstacles à une participation significative et d'évaluer l'impact du PAN sur les normes, dynamiques et relations de genre, ainsi que son impact différencié sur les personnes et les groupes en fonction du genre.



DURABILITÉ/VIABILITÉ



Définition (OCDE, 2023b) :

« Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer ».

Appliquer cette définition au genre :

L'évaluation de ce critère vise à déterminer dans quelle mesure les résultats de la mise en œuvre du PAN continueront à répondre aux différents besoins de toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes, après la fin de la période de mise en œuvre. Cette évaluation vise également à déterminer dans quelle mesure divers groupes de personnes de tout genre, en ce compris les jeunes, peuvent continuer à participer pleinement, véritablement, efficacement et de manière égale à de futures activités de contrôle des armes légères.

Questions d'évaluation :

- Q1. Comment et dans quelle mesure le PAN s'attache-t-il spécifiquement (notamment par l'attribution des ressources humaines et financières) à soutenir sur le long terme l'intégration et l'inclusion de la dimension de genre dans le contrôle des armes légères ?
- Q2. Comment et dans quelle mesure les activités et capacités visant à garantir les synergies et les liens entre les politiques en matière de genre et d'armes légères ont-elles été institutionnalisées ?
- Q3. Comment et dans quelle mesure les efforts supplémentaires visant à promouvoir la participation significative de toute personne de tout genre aux activités de contrôle des armes légères reposent-ils sur des facteurs externes (y compris la volonté politique et l'attribution de ressources humaines et financières adéquates) ?

Niveau 1 – Approche genro-neutre :

- Pas d'investissement dans les capacités techniques, financières et matérielles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de contrôle des armes légères prenant en compte le genre.
- Le manque de collaboration et d'harmonisation entre les programmes relatifs au genre et ceux qui concernent le contrôle des armes légères fait obstacle à des synergies qui auraient pu contribuer à la mise en œuvre durable du PAN.
- Les institutions chargées de la mise en œuvre du PAN ne reconnaissent pas l'importance de soutenir l'inclusion de la diversité ni la nécessité d'un changement d'attitude à long terme.



Niveau 2 – Approche genro-sensible :

- La ComNat établit un groupe de spécialistes formés au contrôle genré des armes légères, ce qui rend possible l'institutionnalisation de l'intégration du genre et de l'inclusion de la diversité.
- Les acteur-riche-s du domaine du genre et du contrôle des armes légères élaborent des stratégies visant à harmoniser leurs activités, à mettre en commun leurs ressources et donc à maximiser les bénéfices du PAN pour toute personne de tout genre, en ce compris les jeunes.
- Les acteur-riche-s du contrôle des armes légères comprennent l'importance d'attribuer des ressources humaines et financières spécifiquement afin d'assurer la participation pleine, égale, véritable et effective des femmes et autres groupes sous-représentés dans les activités de contrôle des armes légères.



Niveau 3 – Approche genro-transformatrice :

- Des investissements durables dans l'apprentissage institutionnel font du contrôle genré des armes légères une compétence essentielle de la ComNat, ce qui entraîne des changements de mentalité, l'adoption de nouvelles approches et une normalisation de l'inclusion de la diversité tout au long du cycle politique.
- Les processus politiques relatifs au genre et au contrôle des armes légères s'alimentent en permanence mutuellement, à mesure que les normes, dynamiques et relations de genre évoluent, ainsi que les attitudes et les défis liés au contrôle des armes légères.
- Les dirigeant-e-s à tous les niveaux attribuent des ressources financières et humaines aux activités et programmes visant à éliminer les obstacles à la participation significative de toute personne de tout genre, à faciliter leur présence dans la prise de décision et à s'assurer que celles-ci disposent des connaissances, de la confiance et des ressources dont elles ont besoin pour promouvoir leurs intérêts.



RESSOURCES CLÉS

Suivi et évaluation des PAN ; définition et utilisation des six critères d'évaluation :

- Module MOSAIC 04.40 – Suivi, évaluation et établissement de rapports (UNODA, 2020)
- Une application réfléchie des critères d'évaluation (OCDE, 2023)

Genre et contrôle des armes légères :

- Genrer le contrôle des armes légères : Guide pratique (Small Arms Survey) (LeBrun, 2019)
- De véritables partenaires : « Femmes, paix et sécurité » et contrôle des armes légères – Possibilités de collaboration à l'échelon national (Small Arms Survey) (Watson, 2024)
- Training Manual On Gender-Mainstreaming Small Arms Control (UNODA, 2022)
- Connecting the Dots : Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda (United Nations Institute for Disarmament Research) (Myrntinen, 2020)
- Gender Responsive Small Arms Control in the Decade of Action for the SDGs (Pathfinders, 2021)

Intégration de la dimension de genre dans la conception et l'évaluation des projets :

- Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité (voir l'outil BAPRI, p. 12) (DCAF, OSCE/ODIHR, UN Women, 2019)
- Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE (OCDE, 2016)
- Applying a Human Rights and Gender Equality Lens to the OECD Evaluation Criteria (OCDE, 2023)

RÉFÉRENCES

- DCAF (Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève), OSCE/ODIHR (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE) et ONU Femmes, 2019. « Intégrer le genre dans la conception et le suivi des projets dans le secteur de la justice et de la sécurité ». In *Boîte à outils Genre et sécurité*. Genève : DCAF, OSCE/ODIHR et ONU Femmes.
- LeBrun, Emile (éd.). 2019. *Genrer le contrôle des armes légères : Guide pratique*. Genève : Small Arms Survey.
- Myrntinen, Henry. 2020. *Connecting the Dots : Arms Control, Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda*. Genève : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2016. *Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE*. Paris : Éditions OCDE.
- . 2023a. *Applying a Human Rights and Gender Equality Lens to the OECD Evaluation Criteria*. Paris : Éditions OCDE.
- . 2023b. *Une application réfléchie des critères d'évaluation*. Paris : Éditions OCDE.
- Pathfinders (Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies). 2021. *Gender Responsive Small Arms Control in the Decade of Action for the SDGs*. New York : Centre de coopération internationale.
- UNODA (Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement). 2020. *Suivi, évaluation et établissement de rapports*. Module MOSAIC 04.40:2020.FV1-0.
- . 2022. *Training Manual On Gender-Mainstreaming Small Arms Control*. New York : UNODA.
- Watson, Callum. 2024. *De véritables partenaires : « Femmes, paix et sécurité » et contrôle des armes légères – Possibilités de collaboration à l'échelon national*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Février.

Small Arms Survey

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

t +41 22 908 5777

e info@smallarmssurvey.org

À propos du **Small Arms Survey**

Le Small Arms Survey est un centre de connaissances appliquées spécialisé dans la prévention et la réduction de la prolifération des armes légères illicites et de la violence armée. Il a vocation à orienter les politiques et pratiques en la matière, en produisant des données, des connaissances factuelles ainsi que des ressources et outils de référence, en dispensant des conseils et des formations sur mesure et en réunissant praticien-ne-s et responsables politiques.

Le Small Arms Survey est un programme associé de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Les activités et productions du Small Arms Survey sont réalisées grâce à des contributions récurrentes à ses frais de fonctionnement et à des financements par projet. La liste complète des bailleurs actuels et des projets en cours peut être consultée sur le site internet du programme. Pour plus d'informations, consultez le site www.smallarmssurvey.org

